



Solde de tout compte suite à saisie

Par **marie**, le **18/10/2009** à **10:49**

Bonjour,

Ma maison a été saisie le 20 avril 2009. Deux banques avaient priorité sur la somme d'argent saisie. Depuis que la première banque s'est servie.. Je n'ai aucune nouvelle. La deuxième à ce jour est toujours en attente. Pour savoir ou en est le solde, les avocats de la première banque me répondent que pour obtenir une réponse, je dois prendre un avocat. Cette situation me bloque mon compte bancaire... Et bien sûr je n'ai aucun document concernant le décompte. Dois-je vraiment prendre un avocat ou bien puis-je appeler le tribunal ?

Comment me faire aider.....

Vous en remerciant,

première banque : prêt professionnel

deuxième banque: crédit de remboursement maison

Par **jeetendra**, le **18/10/2009** à **13:27**

[fluo]CRESUS VAR[/fluo]

736 Chemin de la Verlague

83400 HYERES

TEL : 04.94.38.41.06

francine.olland@wanadoo.fr

maison de la justice et du droit de Montpellier, 66 rue de Bari, tél 04 67 72 76 80

point d'accès au droit René Cassin à Béziers, 6 rue Serge Gousseault, tél 04 67 76 04 91

Maison des Avocats

14 Rue Marcel de Serres | CS 49503 | 34961 MONTPELLIER CEDEX 2 | Tél. 04 67 61 72 60

Bonjour, appelez un des numéros ci-dessus pour avoir une consultation juridique avec un avocat au sujet de votre problème, vous serez fixé, courage à vous, bon dimanche.

Par **marie**, le **18/10/2009** à **20:53**

merci pour votre conseil.